



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 13 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections au tribunal de commerce de Tarbes

L'élection annuelle des juges consulaires aura lieu **le mercredi 18 novembre 2020**. Cinq postes de juges consulaires sont à pourvoir.

Les électeurs concernés sont appelés à voter par correspondance. La liste des votants sera close le mardi 17 novembre 2020 à 18 heures pour le premier tour de scrutin.

Le second tour éventuel aura lieu le mardi 1^{er} décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.723-1 du code de commerce, le collège électoral est composé :

- 1° - des délégués consulaires élus dans le ressort de la juridiction ;
- 2° - des juges en exercice du Tribunal de commerce de Tarbes ;
- 3° - des anciens juges du Tribunal de commerce de Tarbes .

Les candidatures seront reçues à la préfecture des Hautes-Pyrénées jusqu'au vendredi 23 octobre 2020 à 18 heures.